

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Agricole

Métiers de l'agriculture

RNCP 38855

Diplôme de niveau 3

CAPa MA

Objectif de la formation

L'objectif de la formation vise l'obtention des capacités générales et professionnelles du référentiel du diplôme.

Les capacités professionnelles prennent en compte la diversité des systèmes de production de polyculture-élevage.

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théoriques en salle et en salle informatique,
 - Etudes de cas concrets,
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques,
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur,
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise,
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements,
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Accompagnement Personnalisé Individuel,
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre,
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...,
- Locaux adaptés.

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

* Sans limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur en situation de handicap; s'il est un sportif de haut niveau; si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

Version Avril 2024

Voie de Formation

Formation par la voie de l'apprentissage.

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration*.
- Être déclaré aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire [en ligne](#) auprès du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

Avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de troisième.

Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un [calendrier d'alternance](#).



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Centre de Formation Agricole de Bourges Le Subdray





CFA 18 APPRENTISSAGE AGRICOLE PUBLIC BOURGES - LE SUBDRAY



ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVenture Du Vivant RÉVÈLE TON TALENT

 Secrétaire Apprentissage

 02 48 70 77 12

 cfa.cher@educagri.fr

 Le Sollier CS18 18570 Le Subdray



Durée et Rythme de la Formation

- **1ère année** 420 heures d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- **2ème année** 420 heures d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- 5 semaines de congés payés sur la période entreprise.

Nos Plus

- [Site](#) sur 250 hectares,
- Scolarité gratuite,
- Exploitation agricole polyculture/ élevage,
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel,
- Réseau d'entreprises partenaires,
- Un accompagnement individualisé de chaque apprenti(e),
- Un formateur référent pour chaque apprenti(e),
- Certifié QUALIOPi et QualiFormAgri.

Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2024 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

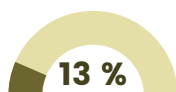
Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27% 1er Semestre
		35% 2ème Semestre
	18 à 20 ans	50 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	45% 1er Semestre
		55% 2ème Semestre
	18 à 20 ans	57 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
		67 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2023)

Taux de réussite aux examens*



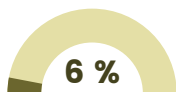
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois



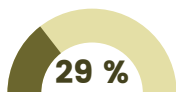
Taux de poursuite d'études



Taux d'interruption en cours de formation



Taux de rupture des contrats d'apprentissage



Taux d'appréciation



*en relation avec le taux de présentation à l'examen

Contenus Principaux de la formation

Capacités générales

CG1: Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG2: Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG3: Interagir avec son environnement social

Compétences professionnelles

GC:

CP4: Réaliser des travaux mécanisés des cultures

CP5: Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols

CP6: Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP7: S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Ruminants:

CP4: Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage

CP5: Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage

CP6: Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP7: S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte des capacités est vérifiée par 7 épreuves obligatoires. Une sous-épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académiques.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Principaux débouchés

Salarié agricole.

Suites de parcours possibles

- Une poursuite d'études est envisageable en BAC Pro CGEA.
- Le BP REA ou certains CS sont aussi accessibles après un CAPa MA.

Coût de la formation

5949 € au 15 Octobre 2023

Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

Date d'enregistrement de la certification

01-01-2024